

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 29 septembre 1906, M. Paul-François Gueydan, Consul Général de la Principauté à Marseille, est autorisé à accepter et à porter la Croix de Chevalier de l'Ordre du Christ, qui lui a été conférée par S. M. le Roi de Portugal.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles
DE LA PRINCIPAUTÉ

S. G. M^{gr} du Curel, évêque de Monaco, est de retour dans la Principauté depuis samedi.

M. Rosset, consul d'Italie à Monaco, venant de Salsomaggiore, s'est réinstallé en son appartement de la villa Menesimo où sa famille l'avait précédé depuis quelques jours.

Le musée-bibliothèque de l'Institut international de la Paix ne pourra, cette année, être ouvert que le 15 novembre, la plus grande partie de ses collections, qui figurent à l'Exposition de Milan, ne devant à nouveau être réunies à Monaco qu'à cette époque.

Ajoutons que S. A. le Prince Riza-Mirza-Khan, ambassadeur de Perse à Constantinople, vient d'adresser à l'Institut international de la Paix, pour son musée-bibliothèque, deux superbes cadres de style persan, dans l'intérieur desquels se trouve peint « l'Ode à la Paix » dont il est l'auteur. L'ensemble forme un tableau des plus artistiques et de grand prix.

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Charles Palmaro, receveur des Domaines de S. A. S. le Prince de Monaco, avec M^{lle} Virginie Cauvin.

La bénédiction nuptiale sera donnée aux nouveaux époux, le lundi 15 octobre, en l'église Sainte-Dévote.

On a commencé, ces jours-ci, la mise en état des jardins de Monte Carlo. De gracieux dessins, composés d'une infinité de plantes en pot, ont été réalisés le long des pelouses fraîchement semées de gazon.

La composition de cette décoration horticole a nécessité plus de 150,000 plantes en pot, où figurent principalement des cyclamens variés, des paquerettes rouges et blanches, des primevères, des chrysanthèmes, etc.

On escompte pour la fin novembre le plein épanouissement de toutes ces fleurs.

Les membres du Comité des fêtes de Saint-Roman se réuniront le lundi 15 octobre, à l'hôtel Bristol, en un dîner de clôture pour fêter le succès de leurs annuelles réjouissances.

VILLE DE MONACO

ARRÊTÉ

Nous, Maire de la Ville de Monaco, Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'honneur;

Vu notre Arrêté du 30 août 1906 interdisant pendant un mois la circulation aux gros charrois sur l'avenue Monte Carlo, entre la place Sainte-Dévote et l'avenue de la Costa; Vu le rapport de la Direction des Travaux publics du 29 septembre 1906;

Considérant que l'état d'avancement des travaux d'élargissement de l'avenue Monte Carlo ne permet pas encore de laisser circuler sur cette voie les gros charrois interdits;

Avons Arrêté et Arrêtons :

Notre Arrêté sus visé du 30 août 1906 est prorogé jusqu'au 5 novembre prochain.
Monaco, le 1^{er} octobre 1906.

Vu et approuvé :
Le Gouverneur Général, ROGER.
Pour le Maire :
Le Membre de la Commission Communale, GINDRE.

AVIS D'ENQUÊTE

Le Maire de la Ville de Monaco informe le public qu'une enquête administrative de dix jours est ouverte à la Mairie à partir d'aujourd'hui, 9 courant, pour recevoir les observations et réclamations des intéressés au sujet de la demande de M^{me} Justine Léotardi, veuve Marocco, tendant à construire un escalier dans un chemin privé qui part du chemin de la Rousse (ancienne route de Monaco à Menton) et dessert les propriétés à l'ouest du torrent de la Rousse.

En conséquence, les pièces relatives à cette affaire resteront déposées à la Mairie pendant la durée de l'enquête.

Monaco, le 6 octobre 1906.

Pour le Maire :
Le Membre de la Commission Communale délégué, GINDRE.

Etaient, ces jours-ci, de passage dans la Principauté : M. Théodore Reinach, député; M^{me} la vicomtesse René Vigier; M. Bertoro, le distingué sportsman turinois.

Ces jours derniers, deux baleines d'environ dix-huit mètres de long ont croisé en vue de Monaco, se rapprochant de temps en temps jusqu'à quelques centaines de mètres du rivage d'où on les apercevait très distinctement. Le Dr Jules Richard, directeur du Musée Océanographique, est allé les observer en mer et les a assez approchées pour pouvoir, de son embarcation, prendre divers clichés photographiques des deux énormes cétacés. D'autre part, la *Pertuisane*, torpilleur de haute mer français, leur a donné un instant la chasse et a tiré sur eux, sans les atteindre, un coup de canon-revolver. Les évolutions de ces deux baleines ont vivement intéressé les curieux qui les observaient soit du haut du rocher de Monaco, soit des petits bateaux de pêche ou de plaisance qui, grâce au beau temps, avaient été mis en grand nombre à la mer.

SUR LE LITTORAL

De Beaulieu :
M^{me} veuve Marinoni a repris possession de sa villa de la Petite-Afrique.

De Nice :
M. Maurice Rouvier, ancien président du Conseil des ministres, sénateur des Alpes-Maritimes, est arrivé dimanche à Nice, où il vient prendre part aux travaux du Conseil général dont il est le président.

M. Alec Mac Millan, consul d'Angleterre, M^{me} et M^{lle} A. Mac Millan sont de retour à Nice.

M. Orsatti, commissaire spécial, est rentré à Nice, avec sa famille.

Signalons également le retour du Dr Planat, médecin en chef de l'Asile de Saint-Pons; du Dr Bernal; de M. Maître, consul de Belgique.

On annonce les fiançailles de M. Honoré Tourniaire, secrétaire de la rédaction du *Petit Niçois*, avec M^{lle} Jeanne Ferran.

Samedi a été célébré le mariage de M. Gabriel Vieil avec M^{lle} Marguerite Rumpelmayer.

D'Antibes :
M. et M^{me} Willie se sont installés en leur villa Ellenroc, dont les jardins sont réputés à si juste titre.

De Cannes :
Le mariage de S. A. R. la princesse Immaculée-Marie de Bourbon avec S. A. R. le prince Auguste, frère du roi de Saxe, sera célébré à Cannes, à l'église Notre-Dame de Bon-Voyage, le 20 courant.

A cette occasion, on annonce l'arrivée des familles royales de Caserta, Bourbon-Sicules et de Saxe.

M. André Capron, maire de Cannes, et M^{me} Capron sont arrivés samedi.

Lettre de Paris

Paris, 7 octobre 1906.

Nous avons eu une école de journalistes et nous avons encore une école des cochers. Aurons-nous une école des auteurs dramatiques? On en en parle. Notre aimable confrère, Auguste Germain, le premier, attacha le grelot, en publiant une lettre d'un de ses lecteurs qui s'étonnait qu'il n'existât point, à Paris, d'école où les jeunes auteurs et les critiques débutants pussent apprendre leur métier.

M. Pierre Weber, qui manie avec le même talent la plume de l'auteur dramatique et celle du journaliste, opine dans le même sens.

« Le théâtre — dit-il — est un art exclusivement français et une industrie fort lucrative. Or, il n'y a aucun « cours de théâtre ». Bien plus, les professionnels de l'art dramatique sont ceux qui le connaissent le moins; et l'ignorance de certains auteurs n'a d'égale que l'ignorance de certains critiques. »

Et il continue :
« C'est un art et un métier : l'inspiration y tient peu de place; l'habileté est tout. Quoi qu'on en ait dit, le théâtre s'apprend, il y a des règles absolues, des « lois » que l'on ne peut impunément transgresser... La « composition » a ici plus d'importance qu'ailleurs. Et l'on arrive à composer

d'une façon rigoureuse. Il serait donc injuste de dire que le théâtre ne s'apprend pas. Il ne s'apprend que trop!... Il n'y a pas mille recettes pour écrire une pièce jouable. Et il ne faut pas croire que ces recettes soient mystérieuses. Mais il est difficile de les appliquer, parce que le théâtre est avant tout un art d'expérience. »

Et M. Pierre Weber pose un certain nombre d'axiomes ou de maximes de théâtre :

« L'acte principal doit se passer dans un intérieur, et non en plein air. »

« La jalousie, l'argent, la politique sont de mauvais sujets de pièce. »

« Un geste vaut mieux qu'une phrase. Le comble du théâtre, c'est la pantomime. Ce qu'il y a de plus éloquent dans certaines pièces, ce sont les silences. »

J'en passe...

Pour toutes ces raisons — et pour d'autres encore — M. Pierre Weber réclame une école de théâtre « où l'on enseignera le tour de main dramatique et, au besoin, la mise en scène. Sans doute, — ajoute-t-il, — cela ne donnera pas de talent à ceux qui n'en ont pas, mais cela évitera bien des mécomptes, bien des tâtonnements à tous les écrivains qui sont réellement doués pour le théâtre. »

* * *

La coupe Gordon-Bennett est terminée; elle fut une remarquable épreuve sportive qui a donné de magnifiques et passionnants exemples d'intrépidité. A ceux qui demandent à quoi peuvent bien servir de semblables tournois — de stériles folies, disent-ils — on peut répondre que les leçons de courage, d'énergie et de décision ne sont jamais inutiles, et que ces tournois comportent de véritables enseignements techniques.

Quatorze hommes résolus ont, à bord de sept aérostats, tenté et réussi l'audacieuse et si difficile traversée de la Manche, de France en Angleterre. Il y a quelques années, l'aventure était considérée comme un véritable suicide. C'est pourquoi il convient d'applaudir à la victoire de C. S. Rollo, le champion américain, qui a été proclamé le vainqueur de l'épreuve.

* * *

Grand émoi parmi les copistes du musée du Louvre, ces artistes qui élèvent, on le sait, des barricades de chevaux devant les tableaux que les visiteurs veulent voir de préférence.

Chaque année, à cette époque, une commission des beaux-arts fait quelques achats parmi les meilleures reproductions de nos grands chefs-d'œuvre. Ces copies sont destinées à la décoration des mairies, établissements publics, etc. des villes des départements.

Or, la commission d'achats vient de commencer ses opérations. Malheureusement, cette année, le budget des beaux-arts est limité, et, s'il y a beaucoup d'appelés, il y aura, paraît-il, peu d'élus.

* * *

Une des rues les plus curieuses et, sinon les plus intéressantes, du moins les plus pittoresques du vieux Paris, va disparaître ou, plutôt, va être transformée : la rue Grenier-sur-l'Eau, dans le quartier Saint-Gervais.

Elle est fort ancienne puisque déjà à la fin du treizième siècle on la trouve mentionnée sous le nom de « rue Garnier-sur-l'Eau », qui lui venait d'un habitant notable appelé Garnier, lequel, vers le milieu de ce siècle, avait fait don aux Templiers de différentes maisons qu'il possédait aux abords de l'église Saint-Gervais. Par corruption, Garnier est devenu Grenier.

La rue Grenier-sur-l'Eau a perdu une partie notable de sa physionomie depuis le percement de la rue du Pont-Louis-Philippe, en 1833, qui l'a coupée par le milieu et a entraîné son élargissement sur une bonne partie de son étendue.

Ce n'est plus qu'à ses deux extrémités qu'elle a conservé son aspect ancien.

Je ne sais pas si, parmi les plus fervents et les plus intransigeants amis du Vieux-Paris, il s'en trouvera beaucoup pour regretter la disparition de la rue Grenier-sur-l'Eau. Les habitants du quartier, qui ne s'embarrassent pas d'un amour du pittoresque poussé jusqu'à l'exagération, verront sans déplaisir le pic du démolisseur — si souvent maudit par les archéologues et les artistes — abattre ses tristes murailles.

L. S.

BULLETIN DE L'ARBITRAGE ET DE LA PAIX

L'Institut du Droit international. — Le 26 septembre dernier, l'Institut réuni à Gand a terminé ses travaux. Il a décidé de tenir sa prochaine session à Florence en 1908.

Voici le texte des décisions qui ont été prises par

l'Institut en ce qui concerne la télégraphie sans fil (état de guerre) :

Art. 5. — Les règles admises pour le temps de paix sont, en principe, applicables en temps de guerre.

Art. 6. — Sur la haute mer et dans les eaux qui correspondent à la sphère d'action de leurs opérations militaires, les belligérants peuvent empêcher les émissions d'ondes, même par un Etat neutre.

Art. 7. — Ne sont pas considérés en principe comme espions de guerre, mais seront traités comme prisonniers de guerre s'ils sont capturés, les individus qui, malgré la défense des belligérants, se livrent à la transmission ou à la réception de dépêches par télégraphie sans fil entre diverses parties d'une armée et d'un territoire belligérants. Il doit en être autrement si la correspondance est faite sous de faux prétextes. Les porteurs de dépêches transmises par télégraphie sans fil sont assimilés à des espions lorsqu'ils emploient la dissimulation ou la ruse.

Les navires et les ballons neutres, une fois qu'il est établi que leur correspondance est destinée à fournir aux adversaires des renseignements relatifs à la conduite des hostilités, pourront être écartés des zones d'opérations et leurs appareils saisis et séquestrés.

Art. 8. — L'Etat neutre n'est pas obligé de s'opposer au passage sur son territoire d'ondes hertziennes destinées à un pays en guerre.

Art. 9. — L'Etat neutre a le droit et le devoir de fermer ou de prendre sous son administration l'établissement d'un Etat belligérant qu'il avait autorisé à fonctionner sur son territoire.

Art. 10. — Toute interdiction des communications par télégraphie sans fil formulée par les belligérants doit être immédiatement notifiée par eux aux gouvernements neutres.

En ce qui concerne la réglementation internationale de l'usage des mines sous-marines et des torpilles automatiques, l'Institut a voté les résolutions suivantes :

Il est interdit en pleine mer de placer des mines fixes ou flottantes.

Les belligérants peuvent poser des mines dans les eaux territoriales et dans celles de l'ennemi, à l'exception de mines flottantes ou de mines fixes susceptibles de causer, par leur déplacement, un danger pour la navigation en dehors des eaux des belligérants. Il en est de même des Etats neutres qui voudraient placer dans leurs eaux des engins pour empêcher la violation de leur neutralité; mais les Etats neutres ne peuvent placer de telles mines dans le voisinage de détroits qui conduisent dans une mer ouverte.

L'obligation de la notification incombe à l'Etat belligérant aussi bien qu'à l'Etat neutre.

La violation de l'une des règles qui précèdent entraîne la responsabilité de l'Etat fautif.

Le président élu par l'Institut pour la session prochaine est M. Gabba, professeur à l'Université de Pise. M. A. Rollin, président sortant, remplace le chevalier Descamps comme secrétaire général.

LETTRES ET ARTS

L'anniversaire de la naissance de Goldoni.

— On se prépare, en Italie, à solenniser par de grandes fêtes le 200^e anniversaire de la naissance de Carlo Goldoni qui vit le jour à Venise, le 25 février 1707.

On sait que Goldoni, que ses compatriotes ont coutume d'appeler « le Molière de l'Italie », ce qui est sans doute exagéré, fut néanmoins un poète dramatique remarquable, et n'a guère écrit moins de cent cinquante pièces plus ou moins importantes. Il fut d'ailleurs le réformateur du théâtre en son pays, en ce double sens qu'il réussit, non sans efforts, à substituer la comédie écrite à la comédie improvisée (*commedia dell'arte*), et à faire renoncer les acteurs au masque qui rendait impossibles les jeux de physionomie. Plusieurs pièces de Goldoni ont été traduites en français : *le Père de famille*, *Paméla*, *Paméla mariée*, *la Suivante généreuse*, *l'Avocat*, *la Jeune Hôtesse*, *les Caquets*, *le Conseil imprudent*, *le Valet à deux maîtres*, etc. Toute la seconde partie de l'existence de Goldoni s'écoula d'ailleurs à Paris, où il mourut le 8 janvier 1793, âgé de près de 86 ans. Il donna à la Comédie-Italienne un grand nombre de pièces, et à la Comédie-Française, le 4 novembre 1771, *le Bourru bienfaisant*, qui est justement considéré comme un de ses chefs-d'œuvre. C'est aussi à Paris qu'il écrivit et publia, en français, ses *Mémoires* fort intéressants, qui parurent en 1787.

On annonce qu'à Milan le théâtre Manzoni remettra à la scène, pour les fêtes de l'anniversaire, une pièce de

Goldoni qui depuis longtemps ne figure plus dans les répertoires modernes; un discours sera prononcé par M. Gabriele d'Annunzio, et l'on s'occupe de publier un volume d'un genre assurément particulier, dans lequel les auteurs dramatiques du monde entier donneront leurs appréciations sur l'œuvre et le génie du charmant poète. Pourquoi, à cette occasion, la Comédie-Française, qui, dit-on, veut prendre part à la fête, n'aurait-elle pas l'idée de remonter et d'offrir à son public *le Bourru bienfaisant*, si célèbre autrefois et si complètement inconnu aujourd'hui ?

Les représentations de Bayreuth en 1907.

— Nous lisons dans l'*Allgemeine Musik Zeitung* : « A peine la nouvelle qu'il n'y aurait pas de représentations de fête à Bayreuth en 1907 est-elle publiée, que déjà un correspondant de Berlin, soi-disant très renseigné, assure qu'en raison du vingt-cinquième anniversaire de *Parsifal*, le théâtre de Wagner ouvrira ses portes pendant l'été de 1907. On fera bien de ne pas trop raisonner sur le « oui » ou le « non » dans cette affaire, mais d'attendre que le conseil d'administration des fêtes se soit prononcé. Quoi qu'il en soit, à la prochaine saison lyrique de Bayreuth, qu'elle ait lieu en 1907 ou en 1908, à côté de *Parsifal* on donnera *Lohengrin*. Des dispositions ont été déjà prises pour la distribution des rôles; M. Schmedes chanterait celui de Lohengrin et celui d'Elsa serait réservé à une cantatrice américaine. »

« **Orphée aux Enfers** » à Munich. — L'ouverture de la saison 1906-1907 s'est effectuée très brillamment au théâtre de la place Gaertner, à Munich. On a repris *Orphée aux Enfers*, avec de nouveaux décors et une distribution des rôles tout à fait réussie. Les journaux parlent de l'œuvre d'Offenbach, qui sera cinquante ans dans deux ans, comme si c'était une nouveauté. L'un voudrait que l'on s'avisât de faire servir les découvertes modernes de la science, le téléphone, la télégraphie sans fil, l'aérostation dirigeable, à la mise en scène future du célèbre opéra bouffe; un autre souhaiterait que l'ouvrage fût monté d'une façon humoristique plus accentuée encore par les artistes dessinateurs des feuilles sarcastiques *Jugend* et *Simplicissimus*. Quant au public, il applaudit les décors, même le vieil Olympe et ses nuages traditionnels, et fait fête aux interprètes, sans oublier la musique, qui se dégage toujours, si amusante et si mouvementée, au milieu de toutes ces fantaisies décoratives.

MARINE ET COLONIES

La navigation sur le Rhin. — Malgré la concurrence faite au fleuve par les deux lignes de chemin de fer qui le longent sur chaque rive, le mouvement de navigation est énorme. Il ne faut pas oublier qu'à ce point de vue, le Rhin est le premier des fleuves européens. Son bassin de 224,000 kilomètres carrés (dont 132,590 en Allemagne), son cours de 1,162 kilomètres (694 en Allemagne), en font la grande artère de l'Europe centrale. Il traverse un des pays les plus riches en industrie du continent, se jette dans une mer des plus fréquentées, juste en face de la Grande-Bretagne. Ses affluents, ses canaux d'adduction le mettent en communication avec de considérables étendues de pays. En Allemagne seule, on compte 40 ports, dont la plupart sont également ports d'hiver. Il est intéressant de connaître par quelques chiffres la puissance du commerce sur ce grand fleuve. La statistique de 1905 sur la navigation du Rhin dans sa partie prussienne (la plus importante) vient de paraître. J'y prends les quelques renseignements suivants :

Le mouvement des 20 ports prussiens a été de 23,440,993 tonneaux (22,116,580 en 1904); donc une augmentation de 6%. Les ports qui ont eu le plus de mouvement sont : Coblenz (97,258 tonneaux), Cologne (1,094,983), Mülheim (392,398), Neuss (426,248), Dusseldorf (1,018,929), Rheinhausen, port des usines Krupp (724,936), Duisbourg (7,362,156), Duisbourg, la partie qui dessert les mines de charbon de la Ruhr (7,418,065), Wesel (383,823). Pour comprendre l'importance de l'augmentation du commerce dans les ports

prussiens ces dernières années, je ferai simplement remarquer qu'en 1895 le trafic du bassin du Rhin entier (suisse, allemand, hollandais) n'était que de 36 millions de tonneaux et que maintenant il est de plus du double. A la frontière prussienne (port d'Emmerich), l'importation a augmenté, depuis 1904, de 20 %, l'exportation de 16 %.

A la fin d'août 1904, la flottille du Rhin se composait de 10,012 bateaux, avec 29,499 hommes d'équipage. 1,166 bateaux sont mus par la vapeur; 586 sont allemands, 454 hollandais, 126 belges. A la fin de 1905, la flotte s'était déjà augmentée de 60 bateaux à vapeur et de 457 autres navires.

Cependant, il faut faire une distinction parmi tous ces bateaux à vapeur. Tous ne sont pas là exclusivement pour le commerce. Il y en a déjà 70 qui ne servent qu'aux voyageurs et 69 qui font le service des voyageurs et celui des marchandises à la fois. Le Rhin possède le plus grand vapeur fluvial d'Europe, *Amsterdam-XI*, un vaisseau de 85 mètres de long et de 975 tonneaux de charge. Ce vaisseau sert aux marchandises.

Le nombre des voyageurs qui prennent le Rhin comme but de voyage augmente également tous les ans. La Compagnie de navigation de Cologne-Dusseldorf a transporté en 1905 1,963,658 voyageurs (c'est-à-dire 16 % de plus qu'en 1904) sur ses trente grands bateaux!

Quant au commerce entre l'Allemagne et les Pays-Bas par le Rhin, il est également très développé. Depuis 1896, il a augmenté de 116 %, l'importation de 101 %, l'exportation de 121 %.

Le Rhône n'a environ que 70 millions de tonnes kilométriques, ce qui représente une partie infinitésimale du trafic du Rhin, tous les nombres que j'ai donnés étant calculés en tonnes et non en tonnes kilométriques. Il faut bien ajouter aussi que la Prusse seule dépense pour ses canaux et ses fleuves dix fois plus par an environ que la France entière!

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

Le canot sur route. — Dernière nouveauté américaine. Le rowing sur les grandes routes et les exercices physiques. Quoi qu'on fasse, pour canoter, il faut, à proximité, un fleuve, une rivière, un lac ou la mer. Ce n'est pas toujours le cas. Aussi, d'après le *Scientific American*, un inventeur a imaginé de faire courir son embarcation sur les grandes routes, à force de bras et en développant ses muscles, comme s'il agissait sur des avirons. Ce canotage original a, paraît-il, de nombreux adeptes. Et c'est si simple.

L'embarcation ressemble plus ou moins à un canot assez long, monté sur quatre roues caoutchoutées : deux à l'avant, deux à l'arrière. Des barres longitudinales, établies à bâbord et à tribord, portent des poignées que saisissent les rameurs (à sec). En tirant sur les poignées fixes, ils déplacent en avant leurs sièges établis sur des glissières et, avec les jambes, ils poussent en avant sur des lames fixes. Tous les bancs sont reliés entre eux et agissent au moyen d'une bielle qui fait tourner les roues de l'avant, seules motrices, et, par suite, les roues d'arrière suivent le mouvement. Le barreur, installé à l'avant, dirige le canot à l'aide d'un gouvernail analogue à celui des automobiles.

Et en route! Dans ce système, on ne se noie jamais, mais les collisions peuvent être dangereuses. N'importe! on peut aller assez vite avec cette voiture mécanique et, surtout, se faire des muscles et gagner de la force.

Transports électriques. — Un des plus grands bienfaits pour l'hygiène sera certainement la diffusion de la lumière électrique. Il y a 5 ou 6 ans qu'on ne croyait encore pas à la possibilité de pouvoir utiliser les chutes d'eau au-delà de 80 kilomètres. La ville de Francfort-sur-le-Mein s'était mise la première en tête à utiliser la chute du Rhin près de Schaffouse, et de transporter à 88 kilomètres le courant électrique. Elle avait réussi et obtenu un rendement d'environ 88 %. Des établissements grenoblois font venir la force électrique à Lyon de 150 kilomètres de distance. Aujourd'hui, c'est la ville de Zurich, qui entreprend d'amener 20,000 chevaux à 135 kilomètres de distance. La chose paraît toute simple aujourd'hui et parfaitement économique avec l'emploi

du courant continu. Elle utilise les forces hydrauliques; l'Albula-Zurich fera un réservoir artificiel de 30 mille m^3 à 140 m. de hauteur, au-dessus de Tiefenkesten. Cet exemple est fort encourageant pour les grandes villes comme Paris. Elles peuvent nourrir l'espoir d'utiliser les chutes d'eau des Alpes et le cours du Rhône.

La laque du Japon. — MM. A. Tschirch et B. Stevens viennent de faire une étude complète de la laque du Japon; nous en extrayons les principaux détails suivants :

On suppose que l'industrie ou l'art du laquage n'a été connue des Japonais qu'à partir du III^e siècle, mais ce n'est que vers le XIII^e siècle, après leur première guerre contre la Corée, que cette industrie prit une certaine importance.

Les caractères qui font remarquer la laque japonaise entre toutes sont sa grande dureté et son peu de fragilité, la conservation illimitée de son brillant et sa grande résistance à la plupart des éléments : eau bouillante, alcool, éther, alcalis, acides, solutions saines. Cependant une solution concentrée de salpêtre attaque cette laque. Par ces caractères, les objets en laque japonaise dits « Nuri-mono » et « Urushi-saika » surpassent tous les autres et peuvent facilement être reconnus de leurs contrefaçons.

La laque du Japon est fournie par le *Rhus verniciferr*, *Urushi-no-ki* qui existe à l'état indigène en Chine, aux Indes et au Japon et qui est cultivée en Chine comme au Japon et même comme arbre d'ornement en Europe. Les plus grandes cultures de cette plante se trouvent, dans le Houds (Vallée du Tadami-Gawa), dans l'Aidzu (près de Youzeana et Moyami), dans l'Uzen, dans l'Echigo, dans les provinces Echijen (Ochiyame), Uyo et Mutsu. Les laques provenant de Yoshimo et de Famato sont particulièrement estimées.

La saignée des arbres peut se faire pendant tout l'été, d'avril à octobre, le produit obtenu au printemps est plus fluide que celui recueilli en automne, le meilleur est celui obtenu en plein été. Les arbres de 9 à 10 ans sont saignés, il est rare que l'on en saigne de plus jeunes. Les instruments qui servent à faire les blessures aux arbres sont assez variables. Le travailleur, qui a à faire la récolte sur 600 à 1,000 arbres, se protège les mains par des gants; les saignées sont faites depuis la base de l'arbre alternativement sur les deux faces à des distances de 15 à 20 centimètres, et à 30 ou 40 centimètres de distance d'un même côté. Quatre jours après la première saignée, on peut en faire une seconde.

Le produit brut fourni par la saignée est d'un gris jaunâtre, c'est le *ki-urushi*, le meilleur produit est celui fourni par la base de l'arbre pendant la saison la plus chaude de l'année. On obtient une qualité secondaire de laque des rameaux qui sont coupés et traités par l'eau chaude.

L'emballage de la laque se fait dans des récipients en bois : entre le couvercle et le produit on place une feuille de fort papier huilé. Mis ainsi à l'abri de l'air, de la lumière et de la poussière, le *ki-urushi* se conserve pendant longtemps sans changement.

En mélangeant cette laque avec de l'huile, spécialement de l'huile de lin, des couleurs finement pulvérisées, des sels minéraux, du charbon, de l'or et de l'argent, les Japonais obtiennent des laques diverses qui leur permettent de produire ces laques polychromées qui font notre admiration.

La forme du Soleil et celle de la Lune. — Continuant ses recherches sur la forme variable du Soleil, le Dr C.-L. Poor a réduit les valeurs du diamètre du Soleil, obtenues par Schur et Ambronn, avec l'héliomètre Repsold de 152 mm. de l'Observatoire de Göttingue pendant les treize années 1890 à 1902.

Les résultats tendent à confirmer ceux obtenus par les recherches antérieures du Dr Poor, c'est-à-dire que le rapport entre le rayon polaire et le rayon équatorial du Soleil varie périodiquement, la période étant à peu près la même que celle des taches solaires. L'amplitude de la variation est d'environ 0",2, la plus grande différence entre les valeurs extrêmes (diamètre polaire-équatorial) étant 0",5.

En ce qui concerne le disque de notre satellite, il est sensiblement circulaire, mais on admet généralement

que l'axe dirigé vers nous est plus allongé d'une faible quantité. Des considérations théoriques avaient amené Newton, Laplace et d'autres à croire à cet allongement. Les travaux de Hansen, Gussewet Kayser confirmaient son existence, d'ailleurs combattue par Newcomb et Delaunay.

Cette hypothèse a aussi servi de point de départ à plusieurs tentatives d'explication de l'origine des reliefs lunaires.

En se basant sur des mesures prises sur les photographies lunaires de l'Observatoire Lick, M. Franz, directeur de l'Observatoire de Breslau, a établi que l'allongement, s'il existe, est imperceptible.

M. Mainka vient de reprendre cette étude par des mesures héliométriques de la largeur du croissant lunaire, et il confirme absolument la conclusion précédente.

Utilisation de l'azote de l'air. — On croyait l'épuisement sans remède, dans 30 ou 40 ans, des gisements de nitrate de soude du Chili.

On sait que l'air contient environ 79 % d'azote; il restait à pouvoir s'en emparer et le fixer. On vient de découvrir plusieurs méthodes. Déjà, on employait certains métaux à le fixer directement, puis à l'abandonner sous forme d'ammoniaque en décomposant par l'eau les métaux qui l'avaient fixé. Voici que le procédé Franck fixe l'azote au rouge par du carbure de calcium et obtient du cyanamide de calcium ou de la chaux azotée. Ce sont des cristaux blancs solubles dans l'eau, qui, à l'état impur, forment une poussière noire contenant de 20 à 22 % d'azote. Seulement, pour fixer l'azote ainsi, il faut commencer par liquéfier l'air, puis une fois qu'il est liquide, le distiller, car c'est l'azote dans l'air liquéfié qui s'échappe le premier, tandis que l'oxygène part seulement le dernier, à la fin de la distillation.

La deuxième méthode permet d'obtenir directement du nitrate de chaux, de soude ou de potasse par le procédé Birkeland et Eyde. On transforme directement l'azote de l'air en acide nitrique ou azoté par oxydation de l'azote au moyen de l'oxygène, auquel il est mélangé dans l'air. L'intermédiaire est l'électricité, obtenue en employant une chute d'eau de la Norvège de 220.000 chevaux. On a cherché à donner à l'arc électrique chauffant la plus grande surface possible en utilisant sa déviation par un aimant. Les deux électrodes entre lesquels l'arc jaillit sont placées entre l'épaule d'un puissant électro-aimant, ce qui étale l'arc en une grande flamme de la forme d'un disque plat.

L'air, en longeant ce disque sur ses deux faces, monte à une très haute température où se produit l'oxydation de l'azote. On le refroidit immédiatement et le plus rapidement possible pour éviter, par dissociation, la perte d'une partie de l'oxyde formé. On n'a, dans cette combinaison, formé dans le four électrique que de l'oxyde azotique pris en partie à celui de l'air qui a traversé le four dans une série de grandes tours en granit, en sens inverse de la marche d'un liquide qui est d'abord de l'eau, s'acidifiant peu à peu et se transformant en acide nitrique assez fortement concentré. M. Th. Sechlösing, fils, espère beaucoup de ces expériences.

Pouvoir antiseptique des permanganates. — Comme agents antiseptiques, le permanganate de potassium et les autres permanganates joignent à une efficacité hors ligne une innocuité très grande, puisqu'ils ne sont pas toxiques. Aussi emploie-t-on aujourd'hui couramment, pour l'antisepsie intérieure, la dissolution aqueuse de permanganate de potassium à un demi p. 1,000; il n'y a aucun inconvénient à ce que la dose soit plus forte. Le permanganate de potassium a l'avantage de ne présenter aucune odeur, de ne donner après son action que des produits inoffensifs, et d'être inoffensif en solution étendue. Le seul ennui que présente l'emploi du permanganate en antisepsie est la production, lorsqu'il se réduit, d'un oxyde de manganèse de couleur bistre, qui possède une solidité très grande, et qu'on ne peut enlever que difficilement, par exemple avec le sel d'étain en solution acidulée.

Le désinfectant connu sous le nom de *Condy's liquid* est une simple dissolution de permanganate de sodium; celui de Khüne est un mélange de permanganate de so-

dium et de sulfate ferreux. Préterre, 1869, préconise la solution au centième pour désinfecter l'haleine.

Jäger estime que la solution à 5 p. 100 est efficace pour détruire tous les germes pathogènes, à l'exception du bacille de la tuberculose. Miquel a adopté la proportion 1 : 285.

J. B. Garner et W. E. King viennent de reprendre l'étude des propriétés microbicides du permanganate de potassium avec le *bacillus typhosus*. Ils concluent de leurs expériences que le permanganate possède une action microbicide à des doses inférieures à celles indiquées par Jäger et Miquel.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Dans le but de faciliter le déplacement des familles, la Compagnie P.-L.-M. a pris, depuis le 15 septembre, la mesure suivante :

Les gares P.-L.-M. qui émettent, en vertu des dispositions du tarif spécial P. V. n° 2, des billets d'aller et retour individuels pour des gares distantes d'au moins 101 kilomètres, sont maintenant admises à délivrer, pour ces mêmes gares, des billets d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes aux familles d'au moins 4 personnes voyageant ensemble.

Sont considérés comme membres d'une même famille : les père, mère, enfants, grand-père, grand-mère, beau-père, belle-mère, gendre, belle-fille et les serviteurs attachés à la famille.

Les prix des billets collectifs offrent, sur les prix du tarif général, des réductions de 25 % en 1^{re} classe et de 20 % en 2^e et 3^e classes pour les 3 premières personnes et une réduction de 50 %, quelle que soit la classe, pour chaque membre de la famille en plus de trois.

La validité des billets d'aller et retour collectifs est la même que celle des billets d'aller et retour individuels du tarif P. V. 2 et peut être également prolongée à deux reprises, de moitié, moyennant 10 % du prix des billets pour chaque prolongation.

La demande de billets doit être faite 6 heures à l'avance à la gare de départ ; ce délai est réduit à 3 heures dans certaines grandes gares et à une heure à la gare de Paris P.-L.-M.

STATIONS HIVERNALES
(Nice, Cannes, Menton, etc.)

Billets d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes
Valables 33 jours.

Du 15 octobre au 15 mai, la Compagnie délivre, dans toutes les gares de son réseau, sous condition d'effectuer un minimum de parcours simple de 150 kilomètres, aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations hivernales suivantes : Toulon, Hyères et toutes les gares situées entre Saint-Raphaël, Valescure, Grasse, Nice et Menton inclusivement.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires (pour les 2 premières personnes), le prix d'un billet simple pour la 3^e personne, la moitié de ce prix pour la 4^e et chacune des suivantes.

La durée de validité des billets peut être prolongée une ou plusieurs fois de 15 jours, moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 %.

ARRÊTS FACULTATIFS. — Faire la demande de billets quatre jours au moins à l'avance à la gare de départ.

L'HIVER A LA COTE D'AZUR

Billets d'aller et retour collectifs de 2^e et 3^e classes
Valables jusqu'au 15 mai 1907.

Du 1^{er} octobre au 15 novembre 1906, les gares P.-L.-M. délivrent aux familles composées d'au moins trois personnes voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 2^e et 3^e classes pour Toulon et toutes les gares P.-L.-M. situées au-delà vers Menton. Le parcours simple doit être d'au moins 400 kilomètres.

Le coupon d'aller de ces billets n'est valable que du 1^{er} octobre au 15 novembre 1906.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de 4 billets simples ordinaires (pour les 2 premières personnes), le prix d'un billet simple pour la 3^e personne, la moitié de ce prix pour la 4^e et chacune des suivantes.

ARRÊTS FACULTATIFS. — Faire la demande de billets quatre jours au moins à l'avance à la gare de départ.

A Vendre
fonds de commerce, connu sous le nom de
BRASSERIE MODERNE

5, avenue de la Gare, à Monaco
avec CAFÉ CHANTANT et RESTAURANT
S'adresser à M. RAYBAUDI, Greffier au Tribunal Supérieur.

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur :
Montée de la Rayana, villa André-Jeanne, 3, Condamine,
et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

FABRIQUE D'EAUX GAZEUSES
DÉPÔT D'EAUX MINÉRALES, VINS ET BIÈRES

Maison Colly-Joffredy

(ENTREPOT MONÉGASQUE
DE BOISSONS HYGIÉNIQUES)
3 et 31, Boulevard de l'Ouest — TÉLÉPHONE : 1.41

ON LIVRE A DOMICILE

Seul dépositaire de la Brasserie RUBENS

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

M^{ME} DAVOIGNEAU-DONAT

Fournisseur breveté
de S. A. S. le Prince Albert de Monaco

Monte Carlo - Immeuble du Grand-Hôtel - Monte Carlo

RABAIS

pendant la saison d'été, sur tous les Objets et spécialement sur les Ombrelles, la Maroquinerie, les Roulettes, Tapis, Articles de Voyage, Jouets d'Enfants.

ASSURANCES
CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

LA FONCIÈRE

La C^{ie} Lyonnaise
d'Assurances maritimes réunies

C^{ie} d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes ; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies
d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

PARFUMERIE
DE MONTE CARLO
NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)
MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.
Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.
Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Installations à forfait. — Réparations de Meubles
Etouffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.
Prix modérés.

Nettoyage à Sec spécial. Gants depuis 0,25.

PEINTURERIE
DE PARIS - A. CRÉMIEUX

Usine à Beausoleil. — Magasin :
villa Paola, 25, boulev. du Nord Monte Carlo

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

ARRIVÉES du 1^{er} au 7 Octobre 1906.

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Gènes	vap. Galatea, ital.	Marcenaro	150 passag.
Id.	b.-g. Edvige-Maria, ital.	Giannoni	Houille.
Id.	remorq. Estella, monég.	Curatolo	Sur lest.
Cannes	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
St-Tropez	b. Félicien, fr.	Toscano	Vin.
Cannes	b. Ville-de-Monaco, fr.	Lambert	Sable.
Id.	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Id.
Id.	b. Joséphine, fr.	Niel	Id.
Id.	b. Bienvenu, fr.	Tassis	Id.
Id.	b. Vierge-Marie, fr.	Serri	Id.
Id.	b. Bon-Pêcheur, fr.	Gay	Id.
Id.	b. Petit-Marc, fr.	Graillard	Id.

DÉPARTS du 1^{er} au 7 Octobre

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Gènes	vap. Galatea, ital.	Marcenaro	Passagers.
Marseille	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Menton	b. Félicien, fr.	Toscano	Vin.
Cannes	b. Ville-de-Monaco, fr.	Lambert	Sur lest.
Id.	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Id.
Id.	b. Joséphine, fr.	Niel	Id.
Id.	b. Bienvenu, fr.	Tassis	Id.
Id.	b. Vierge-Marie, fr.	Serri	Id.
Id.	b. Bon-Pêcheur, fr.	Gay	Id.
Id.	b. Petit-Marc, fr.	Graillard	Id.

Imprimerie de Monaco — 1906